Informations de base

2019/2192(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Révision des orientations du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) **Subject** 3.20.11 Réseaux transeuropéens de transport	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	TRAN Transports et tourisme	GIESEKE Jens (EPP)	09/01/2020
		Rapporteur(e) fictif/fictive GARCÍA MUÑOZ Isabel (S&D) RIQUET Dominique (Renew) DALUNDE Jakop G. (Greens/EFA) PORĘBA Tomasz Piotr (ECR) KOUNTOURA Elena (GUE/NGL)	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/12/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
01/12/2020	Vote en commission		
10/12/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0251/2020	Résumé
19/01/2021	Débat en plénière		
20/01/2021	Décision du Parlement	T9-0010/2021	Résumé
20/01/2021	Résultat du vote au parlement		
21/01/2021	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2192(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/9/02083

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE646.914	13/07/2020	
Amendements déposés en commission		PE657.319	28/09/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0251/2020	10/12/2020	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0010/2021	20/01/2021	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2021)223	09/07/2021	

Révision des orientations du réseau transeuropéen de transport (RTE-T)

2019/2192(INI) - 20/01/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 657 voix pour, 8 contre et 25 abstentions, une résolution sur la révision des orientations du réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

Un RTE-T adapté à l'avenir

Le Parlement a souligné la valeur ajoutée des corridors multimodaux de réseau central couvrant les principaux flux de passagers et de marchandises entre les États membres et à l'intérieur de ceux-ci. Il a jugé crucial d'achever l'opération d'ici 2030 en accordant la priorité à l'élimination des goulets d' étranglement et des chaînons manquants, ainsi qu'à l'achèvement des tronçons transfrontaliers.

Selon les députés, la révision du règlement RTE-T est l'occasion de pérenniser le réseau afin de garantir le bon fonctionnement du marché intérieur de l'Union et la poursuite de la réalisation de l'espace européen unique des transports ainsi que la compétitivité de l'Union sur la scène internationale pour les prochaines décennies, en même temps que de soutenir sa transition vers une mobilité intelligente, durable, efficace et sûre.

Il importe également poursuivre le développement du RTE-T afin de se concentrer sur l'interconnexion entre le réseau central et le réseau global dans les régions rurales, périphériques, faiblement peuplées, insulaires et ultrapériphériques et sur les tronçons offrant le plus grand potentiel de création d' avantages socioéconomiques.

La résolution a insisté sur la nécessité de :

- donner la priorité au déploiement intégral de carburants de substitution pour tous les modes de transport, en particulier des carburants renouvelables dans l'optique de la décarbonation, y compris la mise au point du cadre réglementaire pour les carburants de substitution;

- promouvoir les liaisons de transport dans et avec les nœuds urbains, les gares, les ports, les aéroports, les pôles logistiques et les plateformes multimodales, y compris par la mise en place de billets directs, favorisant un transfert modal efficace, en particulier en renforçant les systèmes de transport public et en améliorant la connectivité entre les nœuds urbains et les zones rurales;

- faire en sorte que le RTE-T stimule les applications numériques innovantes dans tous les modes, y compris les systèmes de transport intelligents, le système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS), les systèmes de surveillance et d'information sur le trafic maritime, les services d' information fluviale, les systèmes de gestion du trafic aérien et les systèmes de surveillance de la santé structurelle des infrastructures;

- améliorer la résilience des infrastructures aux conséquences des crises telles que les pandémies et le changement climatique et établir un plan de surveillance pour un entretien régulier et normalisé des infrastructures du RTE-T, notamment des ponts et tunnels.

Financement, gouvernance et suivi

Pour que les investissements dans les infrastructures du RTE-T soient suffisants, le Parlement a suggéré que tous les fonds européens pertinents (le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, InvestEU, les Fonds structurels et d'investissement européens, la facilité pour la reprise et la résilience, Horizon Europe, etc.) et les prêts de la BEI soient adaptés aux besoins spécifiques du secteur des transports. Les fonds provenant de l'instrument «NextGeneration EU» seraient dans ce contexte une bonne occasion de garantir le développement des réseaux centraux du RTE-T avant 2030.

Préoccupés par les retards dans l'achèvement des projets transfrontaliers qui ont pour effet d'augmenter encore le coût des projets, les députés ont exhorté les États membres à renforcer leur coopération avec les autorités des autres États membres au titre de projets transfrontaliers, en s'accordant notamment sur la mise en place d'une autorité commune en vue de coordonner les calendriers et les délais.

La Commission devrait informer chaque année le Parlement de l'avancement des travaux de construction et à allouer, dans le cadre des négociations avec les États membres, une juste part des fonds à l'élaboration des politiques de transport de l'Union.

Modes de transport

La résolution a mis l'accent sur les priorités suivantes :

- améliorer la qualité des infrastructures routières du RTE-T dans l'ensemble de l'Union grâce à de nouvelles mesures pour accroître le déploiement de carburants alternatifs et le déploiement de bornes de recharge électrique et de stations de ravitaillement en hydrogène;

- prendre des mesures pour renforcer davantage la sécurité routière;

- introduire des tronçons spécifiques certifiés du RTE-T ainsi que du réseau des autoroutes afin de répondre aux normes minimales de performance concernant les véhicules automatisés;

- travailler en collaboration avec les régions et les villes, notamment au niveau transfrontalier, pour achever les infrastructures jusqu'au dernier kilomètre;

- renforcer les liaisons ferroviaires transfrontalières et les connexions entre les centres économiques compte tenu du rôle central du transport ferroviaire dans la décarbonation de la filière transport;

- définir régulièrement des objectifs périodiques contraignants pour le déploiement de l'ERTMS, afin d'achever son intégration dans le réseau central du RTE-T d'ici à 2030;

- renforcer le transfert modal dans le cadre du transport international de passagers en tirant parti du potentiel des trains de nuit en termes d' environnement et de compétitivité;

- mettre l'accent sur la dimension transfrontalière des ports maritimes et renforcer la capacité, la qualité et la navigabilité des voies navigables intérieures;

- veiller à la résilience du transport aérien face aux nouveaux risques et aux nouvelles crises telles que celle de la COVID-19.

Orientation stratégique

La résolution a souligné l'intérêt stratégique que représente, pour l'UE, le maintien de liaisons de transport étroites avec les pays tiers et d'y intégrer davantage les pays partenaires de l'Association européenne de libre-échange (AELE), les Balkans occidentaux et la communauté des transports de l' Europe du Sud-Est, ainsi que les pays du partenariat oriental, pour ainsi promouvoir une meilleure connectivité avec les régions périphériques de l'UE. L'importance du maintien des liaisons RTE-T avec le Royaume-Uni est également soulignée.

Les députés ont appelé la Commission à veiller à ce que l'intérêt stratégique de l'Union, l'interdiction du dumping des prix, le plein respect de normes européennes élevées en matière de travail et le principe de réciprocité dans l'accès aux marchés publics soient mieux appliqués lors des procédures d' appel d'offres relatives aux projets du RTE-T.

Révision des orientations du réseau transeuropéen de transport (RTE-T)

2019/2192(INI) - 10/12/2020 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des transports et du tourisme a adopté un rapport d'initiative de Jens GIESEKE (PPE, DE) sur la révision des orientations du réseau transeuropéen de transport (RTE-T)

Un RTE-T adapté à l'avenir

Les députés estiment que la révision du règlement RTE-T est une occasion importante de pérenniser le réseau et de le moderniser pour tenir compte des nouvelles réalités du marché, des changements climatiques, environnementaux et sociétaux et des besoins numériques, d'accroître l'efficacité du réseau existant et d'accélérer le déploiement de carburants de substitution pour les transports.

Il importe également poursuivre le développement du RTE-T afin de se concentrer sur l'interconnexion entre le réseau central et le réseau global dans les régions rurales, périphériques, faiblement peuplées, insulaires et ultrapériphériques et sur les tronçons offrant le plus grand potentiel de création d' avantages socioéconomiques.

Le rapport a insisté sur la nécessité de :

- donner la priorité, dans le cadre du RTE-T, au déploiement intégral de carburants de substitution pour tous les modes de transport, en particulier des carburants renouvelables dans l'optique de la décarbonation;

- promouvoir les liaisons de transport dans et avec les nœuds urbains, les gares, les ports, les aéroports, les pôles logistiques et les plateformes multimodales, y compris par l'achèvement et l'amélioration des liaisons avec eux, ainsi que par la mise en place de billets directs, favorisant un transfert modal efficace, en particulier en renforçant les systèmes de transport public et en améliorant la connectivité entre les nœuds urbains et les zones rurales;

- faire en sorte que le RTE-T stimule les applications numériques innovantes dans tous les modes, y compris les systèmes de transport intelligents, le système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS), les systèmes de surveillance et d'information sur le trafic maritime, les services d' information fluviale, les systèmes de gestion du trafic aérien et les systèmes de surveillance de la santé structurelle des infrastructures;

- améliorer la résilience des infrastructures aux conséquences des crises telles que les pandémies et le changement climatique et établir un plan de surveillance pour un entretien régulier et normalisé des infrastructures du RTE-T, notamment des ponts et tunnels.

Financement, gouvernance et suivi

Pour que les investissements dans les infrastructures du RTE-T soient suffisants, il est essentiel que tous les fonds européens pertinents (le MIE, InvestEU, les Fonds structurels et d'investissement européens, la facilité pour la reprise et la résilience, Horizon Europe, etc.) et les prêts de la BEI soient adaptés aux besoins spécifiques du secteur des transports.

Les députés invitent les États Membres à assurer un financement suffisant et la Commission à renforcer les synergies et la cohérence entre les instruments pertinents de l'Union au-delà du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (par exemple, le Fonds européen de développement régional) et à tirer le meilleur parti des instruments de mixage afin d'attirer les investisseurs privés. Les fonds provenant de l'instrument «Next Generation EU» seraient dans ce contexte une bonne occasion de garantir le développement des réseaux centraux du RTE-T avant 2030.

Préoccupés par les retards dans l'achèvement des projets transfrontaliers qui ont pour effet d'augmenter encore le coût des projets, les députés exhortent les États membres à renforcer leur coopération avec les autorités des autres États membres au titre de projets transfrontaliers, en s'accordant notamment sur la mise en place d'une autorité commune en vue de coordonner les calendriers et les délais. La Commission est invitée à renforcer sa surveillance de la mise en œuvre du RTE-T en faisant usage des pouvoirs qui lui sont déjà conférés par le règlement.

Modes de transport

Le rapport met l'accent sur les priorités suivantes :

- améliorer la qualité des infrastructures routières du RTE-T dans l'ensemble de l'Union;

- travailler en collaboration avec les régions et les villes, notamment au niveau transfrontalier, pour achever les infrastructures jusqu'au dernier kilomètre, afin de permettre une utilisation plus homogène et plus efficace des infrastructures et des services pour éviter les bouchons et réduire les taux d'émissions;

- renforcer les liaisons ferroviaires, en particulier les liaisons transfrontalières et les connexions entre les centres économiques compte tenu du rôle central du transport ferroviaire dans la décarbonation de la filière transport;

- définir régulièrement des objectifs périodiques contraignants pour le déploiement de l'ERTMS, afin d'achever son intégration dans le réseau central du RTE-T d'ici à 2030;

- renforcer le transfert modal dans le cadre du transport international de passagers en tirant parti du potentiel des trains de nuit en termes d' environnement et de compétitivité;

- mettre en place de services ferroviaires passagers à grande vitesse et de haute qualité sur l'ensemble des réseaux centraux du RTE-T;

- mettre l'accent sur la dimension transfrontalière des ports maritimes et renforcer la capacité, la qualité et la navigabilité des voies navigables intérieures.

Orientation stratégique

Le rapport souligne l'intérêt stratégique que représente, pour l'UE, le maintien, au titre du RTE-T, de liaisons de transport étroites avec les pays tiers et d'y intégrer davantage les pays partenaires de l'Association européenne de libre-échange (AELE), les Balkans occidentaux et la communauté des transports de l'Europe du Sud-Est, ainsi que les pays du partenariat oriental, pour ainsi promouvoir une meilleure connectivité avec les régions périphériques de l'UE. L'importance du maintien des liaisons RTE-T avec le Royaume-Uni est également soulignée.

Les députés appellent la Commission à veiller à ce que l'intérêt stratégique de l'Union, l'interdiction du dumping des prix, le plein respect de normes européennes élevées en matière de travail et le principe de réciprocité dans l'accès aux marchés publics soient mieux appliqués lors des procédures d'appel d'offres relatives aux projets du RTE-T.